



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR  
LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS  
CYCLABLES ET PAYSAGERS DES RUES  
(JARRY ET MEUNIER) ET DE L'AVENUE DE  
PARIS AU TITRE DU DISPOSITIF "FONDS  
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN"**

**DÉCISION N° DM-24-122  
EN DATE DU 09 AVRIL 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du « Plan Vélo & Mobilités Douces 2022-2028 » de la ville;

**CONSIDÉRANT** que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain »;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole du Grand Paris pour son programme mobilités douces 2022-2028;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain » d'un montant de 1 000 000 € soit 17% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

|  |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20240409-lmc1H11860H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 09/04/2024<br>Date de Publication : 09/04/2024 |
|--|